Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260605-2026060502-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 11
PRESENTS .....: 09
PROCURATIONS.....: 02
ABSENTS EXCUSES .....: 00
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 29 mai 2026
Affiché le 29 mai 2026
DATE DE PUBLICATION :
9 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

Séance du : 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves HÉLIÈS, Maire.

Présents : Jean-Yves HÉLIÈS, Caroline LOUVIAUX, Catherine LE REST, Anne-Françoise GOULARD, Delphine CHAPALAIN, Yannick PRIGENT, Nicolas LE GUEN, Benoît GUÉGANTON, Fabien BRÉLIVET.

Absent excusé : Pierre-Alexandre BOUVIER et Alyson BOUVIER qui ont donné respectivement procuration à Caroline LOUVIAUX et Jean-Yves HÉLIÈS

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Anne-Françoise GOULARD a été nommée secrétaire.

DELIBERATION 20260605-02
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID

- VU le code général des impôts, notamment ses articles 1650 et suivants, relatifs à l'institution et à la composition des commissions communales des impôts directs ;
- VU l'article 1504 du même code, définissant les attributions des commissions en matière d'évaluation des locaux commerciaux et biens divers ;
- VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, imposant la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis à ce régime fiscal ;
- CONSIDÉRANT que les commissaires doivent satisfaire aux conditions légales suivantes :
  - être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
  - être âgés d'au moins 18 ans ;
  - jouir de leurs droits civils ;
  - être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou d'une commune membre ;
  - être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Nom – Prénom	Nom – Prénom
AUBLIN Stéphanie	DE DEKER David
BALLAVEN Pauline	BOUVIER Pierre-Alexandre
BARDIN Emmanuel	CAROLO Pierre
BLUME Jean-Dominique	HAMON Sylvie
BOENNEC Madeleine	FLOCH Régis
BOISSARD Nicolas	GUERVENO Alan
CARIOU Jean-Pierre	GUESSENT Franck
CLAUDE Jean-Luc	GUEDES Olivier
COLIN Annie	HUAULT Isabelle

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212902431-20260605-2026060502-DE

Nom – Prénom	Nom – Prénom
COLLOREC Raymond	LENCLUME .Jean-Hugue
COUCHOURON Patrice	THOMAS Pierre
COUNY Christian	NORMANT Anthony

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DÉCIDE à neuf voix pour et deux abstentions (Yannick PRIGENT et Nicolas LE GUEN) de proposer la liste supra de membres pour siéger à la Commission communale des Impôts Directs (CCID), de charger Monsieur le Maire de signer et notifier la présente délibération aux services concernés.

Le Maire,
Jean-Yves HÉLIÈS

La secrétaire de séance,
Anne-Françoise GOULARD

MAIRIE DE ST-COULITZ
29 (Finistère)